



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 21 mars 2026 à 19 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Dominique GENDRAS, Maire.

Présents : Nour-Eddine SDOUR, Chantal MOYANO, David TRAVERSAC, Anne-Lise BUGEAU, Pierrette BRASSAC, Alain SAEZ, Mattéo ZAMBONI-DJEBALI, Dominique GENDRAS.

Ordre du jour

- *Délibération systématique* – Nomination du Secrétaire de séance et arrêt du Procès-verbal de la séance du 13/03/2026.
- Procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints
Proclamation
Tableau du Conseil municipal
Liste des Conseillers communautaires
- Délibération de détermination du nombre d'adjoints
- Délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire (ajournée)
- Vote des indemnités de fonction
- Désignation des représentants de la commune de Puyjourdes à l'Assemblée spéciale du syndicat mixte Agedi (ajournée)
- Présentation de la Charte de l' élu local du code général des Collectivités territoriales – Remise d'un exemplaire aux conseillers

Questions diverses

M. Dominique GENDRAS, Maire sortant, accueille les nouveaux conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2026.

Conformément au protocole, M. GENDRAS, qui se doit de donner la présidence de la séance au doyen d'âge des nouveaux conseillers donne la présidence à Mme Pierrette VABRE.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602302-2026_DE_010-DE
A G E D I



1- Délibération systématique – Nomination du Secrétaire de séance et arrêt du Procès-verbal de la séance du 13/03/2026. (2026_DE_006)

Madame la Doyenne expose :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal se doit de :

1. Procéder à l'élection d'un.e secrétaire de séance chargé.e de rédiger le procès-verbal de la séance.
2. Au commencement de la séance, d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente, rédigé par le secrétaire et signé par le Maire et le Secrétaire.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil municipal et vérifié que le quorum est atteint,

Madame la Doyenne a demandé d'élire un.e secrétaire pour la séance du 21/03/2026.

Mme Anne-Lise BUGEAU a été élue secrétaire, fonction qu'elle a accepté d'exercer.

Le procès-verbal de la séance du 13/03/2026 ayant été transmis à tous les conseillers, Madame la Doyenne a demandé à l'assemblée s'il y avait des observations sur son contenu. En l'absence de remarques,

Mme la Doyenne soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13/03/2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide l'approbation de la nomination de la secrétaire de la présente séance du Conseil municipal ;

Décide l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13/03/2026.

Adoptée à l'unanimité

2- Procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints. (2026_DE_007)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral qui trouve à s'appliquer à l'élection du Maire et des adjoints, au cours de la séance d'installation,

Après lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-214602302-2026_DE_010-DE

A G E D I



COMMUNE DE PUYJOURDES

La Doyenne a demandé alors s'il y avait des candidat.e.s.

La candidature suivante est présentée : - M. Nour-Eddine SDOUR

La Doyenne invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, après que ses membres aient désigné deux assesseurs : MME Chantal MOYANO et M. David TRAVERSAC.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après : - 6 suffrages exprimés : - M. Nour-Eddine SDOUR : 6 voix.

M. Nour-Eddine SDOUR, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé, prenant de facto la Présidence de la séance.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'élection du Maire puis la détermination du nombre d'Adjoints qui a été porté à un.

M. le Maire a demandé s'il y avait des candidat.e.s.

La candidature suivante est présentée : Mme Anne-Lise BUGEAU.

Le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Premier adjoint.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après : - 6 suffrages exprimés : - M. Anne-Lise BUGEAU : 6 voix.

Mme Anne-Lise BUGEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Première adjointe.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

Adoptée à l'unanimité

3- Délibération d'institution du nombre d'adjoints (2026_DE_008)

Le Maire expose qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit deux adjoints au maire au maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, d'un adjoint. Monsieur le Maire propose de nommer un adjoint pour cette nouvelle mandature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité, la nomination d'un adjoint.

Adoptée à l'unanimité

4- Vote des indemnités de fonction (2026_DE_009)

Le maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction et notamment des modifications apportées par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602302-2026_DE_010-DE
A G E D I



COMMUNE DE PUYJOURDES

statut de l'élu local et l'invite à délibérer. Vu l'article L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune compte 94 habitants (population totale authentifiée par l'INSEE au 1er janvier 2026), Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide, par 6 voix et 1 abstention ; – À compter de la date d'entrée en fonction des adjoints, le montant de leurs indemnités de fonction est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

1^{re} Adjointe : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2^e Adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3^e Adjointe : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

– Les indemnités de fonction seront payées mensuellement. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil est joint à la délibération. Bénéficiaire Taux voté Montant de l'indemnité mensuelle en € Mme BUGEAU Anne-Lise, 1^{re} adjointe 10,89 % 447,64 Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Questions :

1- Rappel des heures accueil public :

Secrétariat : Lundi 9H – 12H

Vendredi 14H – 16H

Permanence élus : Samedi 9H - 13H

Mardi matin : La secrétaire est en télétravail.

2- Organisation à mettre en place entre conseillers sous formes de Commissions :

Plusieurs idées de commission sont émises :

- **Délégation 1^{er} adjoint : Culture – Patrimoine – Activité culturelle et animation** (Par exemple : Être force de proposition, faire le lien avec le comité des fêtes, organiser avec celui-ci des réunions bi annuelles)
- Attribution des **finances/budget** : Nour-Eddine Sdour, accompagné de David Traversac et Chantal Moyano.
- Délégation de **Communication** : Mattéo Zamboni- Djebali
- **Environnement** : Chantal Moyano
- **Travaux/ Chargés d'OP** : Alain Saez et David Traversac
- **Gestion de la salle des fêtes** : Pierrette Brassac (en lien avec le comité des fêtes)
- **CCAS** : Comité d'action sociale : Nour-Eddine Sdour

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602302-2026_DE_010-DE

A G E D I



COMMUNE DE PUYJOURDES

- 3- **Entretien du village** : Rencontre avec un habitant qui se propose de réaliser l'entretien des espaces verts de la commune et possiblement l'entretien du cimetière.
- 4- **Délégués à nommer pour divers syndicats** :
- Agedi – logiciel métier
 - Syded – Syndicat de gestion des ordures ménagères
 - Sdail – Syndicat d'accompagnement des projets de territoire
 - TE – Syndicat de gestion du réseau public d'énergie - électricité
 - PNRCQ – Parc naturel régional des Causses du Quercy
 - Sesel – Syndicat de gestion des réseaux d'acheminement de l'eau
- Les délibérations seront prises lors du prochain conseil municipal.
- 5- Projet de parking et de réunion citoyenne évoqué.
- 6- Journée du mai : Passer dans chaque maison pour plaque et repas pour tout le village à la mairie.

Fin de séance : 21h20

Président de séance

Secrétaire de séance

Le Maire,

Nour-Eddine SDOUR

Anne-Lise BUGEAU



Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602302-2026_DE_010-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de reception de l'AR: 24/04/2026

046-214602302-2026_DE_010-DE
A G E D I